

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Particules PM10 - Type: Mixte

Communiqué du: 24/03/2021 à 11:36

Surveillance et prévision de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu

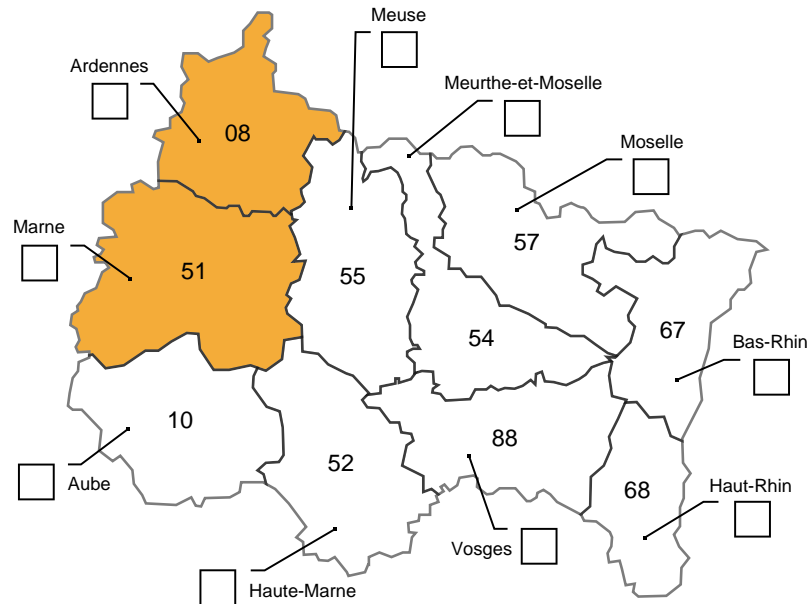


Procédures et mesures d'urgence

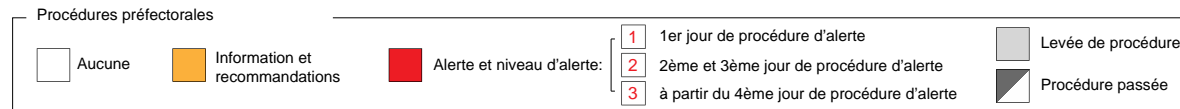
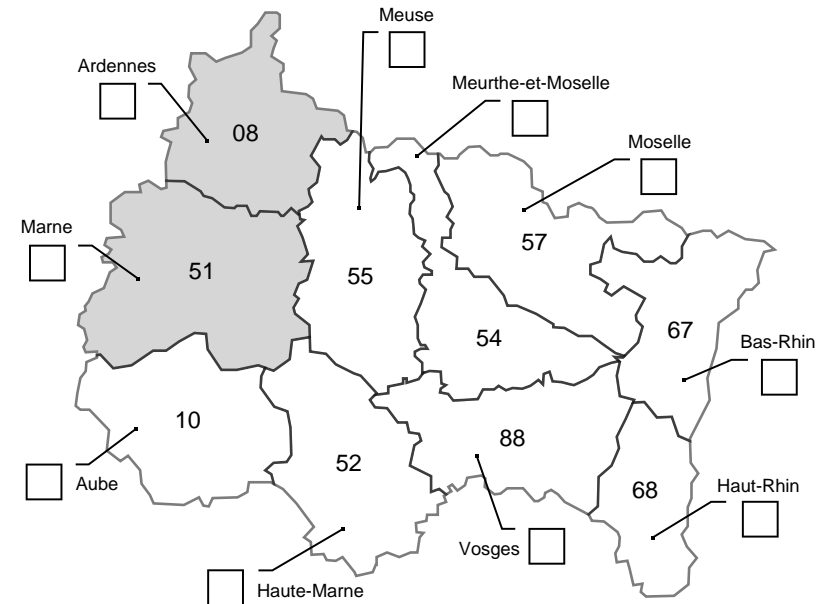
Selon arrêté inter préfectoral du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour le mercredi 24 mars 2021



Pour le jeudi 25 mars 2021



Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Mixte » est causé par des conditions atmosphériques stables et ensoleillées, propices à l'accumulation des particules fines. Celles-ci sont d'origines variées : particules primaires issues de la combustion (chauffage et trafic) et particules secondaires formées à partir d'ammoniac et d'oxydes d'azote (liées aux activités agricoles de printemps). Des dépassements des critères réglementaires relatifs à l'exposition des populations sont prévus pour aujourd'hui mercredi 24 mars pour les départements de la Marne (51) et des Ardennes (08). Des dépassements ont été constatés sur la Marne hier, mardi 23 mars, sur la station de Reims Betheny (51 µg/m³ en moyenne journalière).

Evolution et tendance

Selon Météo-France, le passage d'un front humide voire pluvieux, associé à un changement de masse d'air, est attendu dès demain matin par la façade Ouest de la région. Selon ATMO Grand Est, ces conditions atmosphériques seront favorables à une diminution des niveaux de particules sur l'ensemble de la région Grand Est. Les concentrations moyennes journalières redescendront ainsi sous le seuil d'information et de recommandations sur la Marne (51) et les Ardennes (08), d'où la levée des procédures préfectorales associées.



Effets sanitaires

www.grand-est.ars.sante.fr

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Particules PM10 - Type: Mixte

Communiqué du: 24/03/2021 à 11:36

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

Messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population générale

Pour les départements en procédure d'information et de recommandations ou en procédure d'alerte

Population cible

Populations vulnérables

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale

Messages

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10 :

- Evitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégiez les activités modérées

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10 :

- Réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (1) .

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche